

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS**  
**de la séance du conseil municipal de Couzon-au-Mont-d'Or**  
**du 25 février 2026**

**I. DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mr Michel HENNINOT se propose comme secrétaire de séance et fait l'appel.

**II. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 16 voix POUR, 4 voix CONTRE (Michel DEPROST, Benjamin DURAND, Ségolène HUCK, Philippe MUYARD et 1 ABSTENTION (Olivier REYMOND), d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

**III. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste des décisions prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MARCHE PUBLIC	2026-001 – Avenant au marché 2025-04 de travaux de rénovation Mairie-Annexe Lot 2 Isolation/Platerie/Peinture attribué à l'entreprise SYMBO – 662 rue des Jonchères suite à des travaux complémentaires rendus nécessaires en cours de chantier. Le montant de l'avenant est de 2 936.60 euros HT passant le montant du marché initial de 23 565.11 euros HT à 26 501.71 euros HT soit 29 151.38 euros TTC
MARCHE PUBLIC	2026-002 – Avenant au marché 2025-04 de travaux de rénovation Mairie-Annexe Lot 6 Sols/Carrelage attribué à l'entreprise SYMBO – 662 rue des Jonchères suite à des travaux complémentaires rendus nécessaires en cours de chantier. Le montant de l'avenant est de 412.45 euros HT passant le montant du marché initial de 7 030.85 euros HT à 7 443.30 euros HT soit 8 187.63 euros TTC
CIMETIERE	2026-03 - Renouvellement de la location de la concession NC 197 accordée à Mme SAINTLOUP pour 15 ans, pour un montant de 250 €
CIMETIERE	2026-04 - Location nouvelle de la case 3017 du Colombarium accordée à Mme MADDALUNO pour 15 ans, pour un montant de 250 €
CIMETIERE	2026-05 - Location nouvelle de la concession NC 33 accordée à Mr PASIN pour 30 ans, pour un montant de 1 200 €
CIMETIERE	2026-06 - Renouvellement de la location de la concession NC 511 accordée à Mr GUEMAZ pour 30 ans, pour un montant de 600 €
CIMETIERE	2026-07 - Renouvellement de la location de la concession NC 513 accordée à Mme LOGIUDICE pour 30 ans, pour un montant de 600 €
MARCHE PUBLIC	2026-008 – Avenant 2 au marché 2025-04 de travaux de rénovation Mairie-Annexe Lot 2 Isolation/Platerie/Peinture attribué à l'entreprise SYMBO – 662 rue des Jonchères suite au remplacement du prix n°02.05 relatif à l'isolation de plancher sous combles biosourcée par le prix n°02.05bis relatif à une isolation de rampants biosourcés. Le prix étant identique, l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**



#### IV. ETAT RECAPITULATIF DES ELUS POUR L'ANNEE 2025

Comme le prévoit l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, il revient chaque année aux collectivités d'établir un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercée en leur sein d'une part et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Pour l'année 2025, les indemnités perçues par les élus de la commune de Couzon-Au-Mont-D'Or sont les suivantes :

NOM-Prénom	Fonction	Indemnité brut
BARON Frédéric	Conseiller délégué	2 980.68 €
BEYNAT-VRAY Christine	Conseiller délégué	2 980.68 €
COLOMBO Christian	Conseiller délégué	2 980.68 €
DE MONTRICHARD Armand-Louis	Conseiller délégué	2 980.68 €
DIRAND Frédérique	Conseiller délégué	2 980.68 €
HENNINOT Michel	Adjoint	7 609.44 €
LAVERGNE Richard	Adjoint	2 832.40 €
LUCAS Karine	Adjoint	7 609.44 €
MELE Florence	Adjoint	2 938.09 €
THOMMEGAY David	Adjoint	7 609.44 €
VERDIER Laurence	Adjoint	7 609.44 €
VERON Patrick	Maire	20 291.76 €

**Le Conseil Municipal PREND ACTE des indemnités perçues par les élus en 2025.**

#### V. ETAT ANNUEL DES FORMATIONS DES ELUS ET VOTE DU MONTANT 2026

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée délibérante que comme le prévoit l'article L 2113-12 du CGCT, le budget primitif 2025 comportait une participation au financement de formations dont peuvent bénéficier les élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L 213-12-1. Il rappelle que la part des frais pédagogiques de la formation financée par le fond du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret. Ainsi, pour chaque exercice, le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités qui peuvent être alloués aux élus de la commune soit 90 750.48 euros (et non des indemnités effectives de ceux-ci). A titre indicatif, à ce jour, 2% de ce montant correspond à 1 815 euros par an. En 2025, la somme allouée à la formation des élus avait été arrêtée à 2 000 euros et 0 euro ont été consommés.

Monsieur le Maire précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte financier unique. Ce document donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

La somme de 2 500 euros est proposée pour le BP 2026.

Monsieur le Maire rappelle également que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat a créé un Droit Individuel à la Formation (DIF) au profit de l'ensemble



des élus locaux. L'arrêté du 27 mars 2023 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compteur de droits à 800 €.

**Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- **D'accepter le montant à inscrire au BP 2026 soit 2 500 euros**
- **De dire que cette somme sera inscrite à l'article 65315**

## **VI. AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2025**

Monsieur le Maire propose de répartir les résultats provisoires de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Pour le résultat de fonctionnement : d'un montant de + 394 434.02 €

- D'affecter en investissement au compte 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 394 434.02 €

Pour le résultat d'investissement d'un montant de – 32 442.10 €

- D'affecter au compte 001 section recette : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de 63 850.03 € correspondant à l'addition du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2025 à hauteur de – 32 442.10 €, et de l'excédent cumulé des années antérieures pour un montant de + 96 292.13 €.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Michel DEPROST, Benjamin DURAND, Ségolène HUCK, Philippe MUYARD) d'adopter la proposition de répartition des résultats provisoires de clôture de l'année 2025 telle que décrite ci-dessus.**

## **VII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur le Maire rappelle les résultats provisoires de clôture 2025 et présente en détail le Budget Primitif 2026 à l'Assemblée Délibérante.

Le budget primitif 2026 s'équilibre alors comme suit avec les restes à réaliser :

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 2 341 938.00 €
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 1 375 418.59 €

**Considérant l'affectation provisoire du résultat 2025,**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS (Pierre DELEUZE, Michel DEPROST, Benjamin DURAND, Ségolène HUCK, Philippe MUYARD et Olivier REYMOND) :**

- **d'adopter les crédits proposés par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2026 exposé ci-dessus, les crédits du budget étant votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement**
- **d'autoriser le Maire, sur le budget en M57, à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. La commune transmettra au comptable la décision du Maire visée en préfecture et transmettra le flux de virement correspondant.**



## VIII. APPROBATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur Patrick VERON, Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que depuis 2010, la commune de Couzon-au-Mont-d'Or a choisi de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Pour rappel, les taux en 2025 :

Taxe d'habitation :	13.80 %
Taxe sur foncier bâti	27,53%
Taxe sur foncier non bâti	56,56%

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation	13,80%
Taxe sur foncier bâti	27,53%
Taxe sur foncier non bâti	56,56%

**Vu les articles 1636 B sexies et 1639 A du code général des impôts,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

**- De fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- **taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 13,80 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,53 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,56 %**

**- De charger Monsieur le Maire**

- **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

## IX. INFORMATION SUR LA CONTRIBUTION SYNDICALE DU SIGERLY

Mr David THOMMEGAY, Adjoint délégué aux travaux, à la voirie, aux espaces verts et au cimetière informe l'assemblée délibérante que la contribution 2026 de la commune au SIGERLY (syndicat intercommunal de gestion des énergies) est de 67 032.20 euros pour le fonctionnement de l'éclairage public, de 89 915.93 euros pour l'investissement relatif à l'éclairage public et de 172 571.22 euros pour la dissimulation des réseaux soit un montant global de 329 519.36 euros. Il précise que ce montant sera comme l'an dernier totalement fiscalisé.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la contribution 2026 de la commune au SIGERLY et de la fiscalisation de celle-ci.**

## X. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Michel HENNINOT, Adjoint aux Associations, Animation du village, Sport, Vie locale et Intergénération, demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la répartition des subventions de l'exercice budgétaire 2026 et propose le versement de subventions de fonctionnement aux groupements et associations suivants :

<b>Subvention aux syndicats</b>	<b>2026</b>
<b>Cpte 65568</b>	<b>5 936.00</b>
Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or	5 936.00
<b>Cpte 657341</b>	<b>4 000.00</b>
Gendarmerie	1 100,00
Réseau bibliothèque VDS	2 600,00
RASED	100.00
Agenda culturel Vivasaône	200.00
<b>Cpte 657363</b>	<b>10 000.00</b>
CCAS	10.000
<b>Cpte 65738</b>	<b>3 650.04</b>
Mission Locale	2 506.04
Cadets de la Gendarmerie	500,00
Entente départementale de démoustication	644.00
<b>TOTAL</b>	<b>23 586.04</b>
<b>Subvention aux associations</b>	<b>2026</b>
<b>Cpte 65748</b>	<b>197 849.27</b>
Acro Danse	1072.00
Couzon en Choeur	400.00
GSC	1 504.00
La Mano	496.00
Hommage Piano Complémentaire	1 000,00
Tennis Club de Rochetaillée-Couzon	512.00
Tennis Club de Rochetaillée-Couzon Complémentaire	1 500,00
Terre Solidaire Complémentaire	500,00
Société de chasse complémentaire	300,00
Théâtre des Bords de Saône - Festival « Saône-En-Scène »	1 600,00
PMEM Complémentaire	550,00
FOCS	64.00
SMOFC	912.00
SMOFC complémentaire	2 000,00
SMOFC complémentaire sport adapté	1 500.00
Club des Entrepreneurs	500,00
GAF	432.00

GAF complémentaire	800.00
Le Fil	336.00
Couzon Jardine	176.00
Couzon Jardine complémentaire	175.00
Games of Saône	608.00
APACO complémentaire	500.00
ASI Val de Saône	9 937.00
AIAD	10 351,00
Bébé d'Or (Leo Lagrange)	153 246.00
Prévention routière	250,00
Maison Médicale	728.27
Ramo d'Or	5 900
<b>Cpte 657364</b>	<b>5 800,00</b>
OCCE Maternelle	1 200,00
OCCE Elémentaire	2 100,00
OCCE Elémentaire (classe découverte)	2 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 235.31</b>

Les Conseillers Municipaux, membres du bureau d'une association dont une subvention est débattue, ne peuvent pas prendre part au vote et sont invités à sortir de la salle. Sortent 5 conseillers municipaux (Frédérique DIRAND, Maria DOS SANTOS, Karine LUCAS, Mireille PIGNAUD, Olivier REYMOND).

Ouï l'exposé de Monsieur Michel HENNINOT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré (5 conseillers ne participent pas au vote), DECIDE à 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- L'attribution de l'ensemble des subventions telles que présentées ci-dessus

#### XI. APPROBATION DE L'ABONDEMENT DU FOND D'INITIATIVE COMMUNALE (FIC)

Monsieur David THOMMEGAY, adjoint délégué aux travaux, à la voirie, aux espaces verts et au cimetière rappelle à l'assemblée délibérante qu'en application de l'article L.3611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon, les dispositions de l'article L.5215-26 dudit code permettent à une Commune située sur son territoire de verser à la Métropole de Lyon un fonds de concours pour contribuer à la réalisation de travaux d'un montant maximal équivalent à celui attribué par la Métropole de Lyon. Il est donc possible pour la Commune de doubler par un fonds de concours la participation de la Métropole de Lyon au Fonds d'Initiative Communale (FIC) dont le montant pour 2026 est de 21 562.50 euros.

Monsieur THOMMEGAY propose d'affecter cette somme aux travaux de réfection et de sécurisation de la rue Paupière.



Ouï l'exposé de Monsieur David THOMMEGAY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- De financer sur le budget 2026 les travaux de la rue Paupière en versant à la Métropole de Lyon un fonds de concours d'un montant de 21 562.50 €
- De préciser que le versement de ce fonds de concours fera l'objet d'une convention entre la commune de Couzon-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

## XII. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN ESPACE DE COWORKING

Mme Frédérique DIRAND, Conseillère déléguée à l'intergénération, expose à l'assemblée délibérante le projet de convention de mise à disposition temporaire d'un espace de coworking. Elle explique que cet espace de travail partagé a pour objectif de favoriser les rencontres et les échanges en favorisant la cohésion sociale pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les télétravailleurs, les indépendants et les entrepreneurs en nombre sur la commune. Il est ouvert à tous les professionnels : créateurs d'entreprise et entrepreneurs, travailleurs nomades, télétravailleurs. Elle indique que cette mise à disposition permet de répondre à l'absence d'offre de services de travail partagé (coworking) proposée par des opérateurs privés dans un périmètre permettant la proximité immédiate tout en garantissant l'accessibilité sociale avec des tarifs non lucratifs. Cet espace se distingue par une offre sobre axée sur l'usage social et l'autonomie proposant un cadre de travail aux personnes ne disposant pas de conditions optimales à domicile (fracture numérique, isolement, exigüité du logement). Cette initiative de la commune vise également à réduire l'empreinte carbone en limitant les déplacements pendulaires et à dynamiser le centre-bourg.

Mme Frédérique DIRAND précise que l'ouverture de cet espace sera proposée du lundi au vendredi de 08 h 00 à 18 h 00 à des professionnels, demandeurs d'emplois ou étudiants dans le cadre de leur profession, de leur recherche d'emploi ou de leurs études.

Mme Frédérique DIRAND expose les modalités de réservation et propose la tarification suivante basée sur l'achat de crédits d'heures :

TARIFS FORFAIT DE CREDITS D'HEURES			
	Couzonnais	Non couzonnais	Tarif solidaire (étudiants, demandeurs d'emploi)
Pack de 10 crédits d'heures	25 euros	50 euros	15 euros
Pack de 50 crédits d'heures	100 euros	200 euros	50 euros
Pack de 100 Crédits d'heures	150 euros	300 euros	75 euros

Mme Frédérique DIRAND indique qu'une clé « intelligente » sera remise à la signature de la convention et programmée en fonction des réservations. Elle précise qu'un dépôt de garantie de 100 euros sera également demandé et pourra être utilisé en cas de perte des clés avec une pénalité de 30 euros ou de rendu non propre des locaux avec une pénalité de 20 euros.

Mme Frédérique DIRAND expose les règles d'utilisation et de vie commune décrits dans l'article 7 de la convention.

Mme Frédérique DIRAND précise que la convention de mise à disposition temporaire a une durée de 2 ans à compter de la signature par les parties et qu'il est possible de la résilier à tout moment soit à



l'épuisement des crédits d'heures, soit par accord entre les parties ou à l'initiative d'une des parties avec un préavis de 2 mois.

**Vu la convention annexée,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Où l'exposé de Madame Frédérique DIRAND, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Benjamin DURAND, Ségolène HUCK, Philippe MUYARD et Olivier REYMOND) :**

- **D'approuver la convention de mise à disposition temporaire d'un espace de coworking,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant**

**XIII. TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE EN DECEMBRE 2025 ET DU 01<sup>ER</sup> JANVIER AU 15 FEVRIER 2026**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement et d'investissement prises par délégation du maire en Décembre 2025 et du 01<sup>er</sup> janvier au 15 février 2026.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>MONTANT</b>
<b>60611 - Eau et assainissement</b>		<b>92.45</b>
EAU DU GRAND LYON LA REGIE	Valise mobile 1er trimestre 2026	92.45
<b>60612 - Energie - Electricité</b>		<b>3 948.18</b>
SA ENGIE 1	Electricité divers site Novembre 2025	2 995.61
TOTAL ENERGIES	Electricité SDF du 14 novembre au 13 décembre 2025	952.57
<b>60613 - Chauffage urbain</b>		<b>10 459.12</b>
SA EDF COLLECTIVITES	Gaz divers sites DECEMBRE 2025	10 459.12
<b>60622 - Carburants</b>		<b>266.15</b>
SA TOTAL MARKETING SERVICES	Essence du 1er janvier au 15 janvier 2026	95.09
SA TOTAL MARKETING SERVICES	Essence du 15 janvier au 31 janvier 2026	171.06
<b>60623 - Alimentation</b>		<b>133.25</b>
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Formation périscolaire 27/02/2025	13.50
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Repas agents/élus 2025	5.00
METRO LYON 2 LIMONEST	Voeux Agents / Elus	114.75
<b>60628 - Autres fournitures non stockées</b>		<b>314.55</b>
SAS PROLIANS	Fournitures techniques	8.40
SAS PROLIANS	Fournitures techniques	58.80
SAS YESSS ELECTRIQUE	Fournitures techniques	83.10
SAS PROLIANS	Fournitures techniques	139.07
MCDA	Fournitures techniques	25.18
<b>6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives</b>		<b>346.25</b>
SAS MAXIBURO	Fournitures administratives - Papier Ecole	346.25
<b>611 - Contrats de prestations de services</b>		<b>930.67</b>
VERISURE	Alarme garage Janvier 2026	81.13
VERISURE	Alarme Primaire 2 1er trimestre 2026	172.80

VERISURE	Alarme Périscolaire 1er trimestre 2026	158.40
VERISURE	Alarme Primaire 1 1er trimestre 2026	180.00
SAS OMNIKLES	Télétransmission actes 2026	161.94
VERISURE	Alarme Maternelle 1er trimestre 2026	176.40
<b>613 - Locations</b>		<b>271.51</b>
SARL MELEZE	Location bacs papier Poste 240L Janvier 2026	53.27
KILOUTOU	Location soufflant suite panne chauffage Eglise	144.37
SARL MELEZE	Location + collecte bacs papier Mairie 770 Janvier 2026	73.87
<b>615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics</b>		<b>664.80</b>
PLOMBERIE DS	Travaux plomberie périscolaire	664.80
<b>61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant</b>		<b>171.68</b>
KMBK CONTROLE	Contrôle technique Renault	79.00
MCDA	Entretien tondeuse	92.68
<b>61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers</b>		<b>657.56</b>
MCDA	Entretien débroussailleuse	155.88
MCDA	Entretien débroussailleuse	155.88
MCDA	Entretien souffleur	345.80
<b>6156 - Maintenance</b>		<b>12 310.60</b>
SAS TOSHIBA CENTRE EST MEDITERRANEE	Copieur Ecole du 21 janvier 2026 au 20 avril 2026	1 211.78
SAS MF2I	Assistance technique antivirus	7 225.92
SAS ARES	Maintenance Portail 1er semestre 2026	159.89
SAS ARES	Maintenance Porte piétonne 1er semestre 2026	290.50
SAS MATECIR	Boîtier défibrillateur SDF	469.20
SAS MATECIR	Maintenance Défibrillateur	467.10
SAS ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY AAM	Entretien plateforme élévatrice SDF	530.12
SCS OTIS	Maintenance ascenseurs Mairie 1er trimestre 2026	290.08
SCS OTIS	Maintenance ascenseurs Bibliothèque 1er semestre 2026 - AVOIR VOA8358294	270.21
SAS TOSHIBA CENTRE EST MEDITERRANEE	Copieur Annexe du 21 janvier 2026 au 20 avril 2026	385.16
SAS TOSHIBA CENTRE EST MEDITERRANEE	Copieur Périscolaire du 21 janvier 2026 au 20 avril 2026	135.86
SAS TOSHIBA CENTRE EST MEDITERRANEE	Copieur Mairie du 21 janvier 2026 au 20 avril 2026	801.10
KOMPAN	Réparation jeux square place de la Liberté	73.68
<b>6161 - Primes d'assurances multirisques</b>		<b>23 351.78</b>
K Ré	Assurance Lot 04 - Assurance de la protection Juridique Générale	306.81
K Ré	Assurance Lot 04 - Assurance de la protection Juridique Générale	970.92
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	Assurance Lot 1 - Dommages aux biens et Lot 2 - Assurance des responsabilités	16 665.09
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	Assurance Lot 1 - Dommages aux biens et Lot 2 - Assurance des responsabilités	5 408.96
<b>623 - Publicité, publications, relations publiques</b>		<b>12 334.94</b>
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Vœux du Maire	640.00

SARL FARINE ET CHOCOLAT	Accueil gendarmerie 15/04/2025	37.50
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Catering fête de la musique 2025	22.00
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Catering Spectacle "Le chou du bout du monde" - 6 décembre 2025	30.40
SARL FARINE ET CHOCOLAT	8 décembre 2025	72.60
SARL FARINE ET CHOCOLAT	Nouveaux arrivants 2025	8.80
ASSOCIATION DIESE	Concert Pianissimes	1 700.00
SA INTERMARCHE	Vernissage OSL	38.71
SAS REPRO CONCEPT	Impression bulletin municipal 2026	2 241.60
AUX 2 DES MONTS	Vœux du Maire	100.00
SAS MARCELLINI	Vœux Agents / Elus	663.00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Conférence "Retour sur les 24h naturalistes 2025"	600.00
SARL LE FOURNIL DE GENAY	Vœux du maire	747.50
METRO LYON 2 LIMONEST	Vœux du Maire	161.23
SARL PAGINA COMMUNICATION	Bulletin municipal 2026	3 269.00
SAS REPRO CONCEPT	Impression carte de vœux	552.00
EURL WOJTKOWIAK	Vœux du maire	900.00
SA AUCHAN CALUIRE II	Vœux du maire	56.73
FELIX - Sylvain	Vœux du Maire	193.87
MIQUEL AGATHA	Illustration carte de vœux 2026	300.00
<b>625 - Déplacements et missions</b>		<b>13.20</b>
DARAIGNEZ - Mathilde	Frais de déplacement	13.20
<b>626 - Frais postaux et frais de télécommunications</b>		<b>1 707.88</b>
SA SFR BUSINESS	Abonnements fixes du 01 février au 28 février 2026	168.13
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	0472422339 26A2- 2C01 - Téléphonie bibliothèque 04 72 42 23 39 du 08 janvier au 07 mars 2026	85.44
SA LA POSTE	Frais d'affranchissement Janvier 2026	519.75
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C532L700 26A4- 1F01 - Livebox Mairie du 16 janvier au 15 février 2026	64.80
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C668L852 26A4- 1F01 - Livebox SDF du 16 janvier au 15 février 2026	63.60
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C803L940 26A4- 1F01 - Internet bibliothèque du 16 janvier au 15 février 2026	63.60
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C532L695 26A2- 1C01 - Livebox Annexe du 08 janvier au 07 février 2026	64.80
SA SFR BUSINESS	Abonnements mobiles du 01 février au 28 février 2026	89.40
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C072L154 26A9- 1B02 - Téléphonie local bouliste du 05 février au 04 mars 2026	42.12
SA SFR BUSINESS	Abonnements fixes du 01 janvier au 31 janvier 2026	165.96
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	Téléphonie Restaurant scolaire du 27 décembre au 26 février 2026	86.76
SAS VDI TELECOM	Téléphonie fixe du 01er janvier au 31 mars 2026	162.00
SA SFR BUSINESS	Abonnements mobiles du 01 janvier au 31 janvier 2026	89.40
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	04C072L154 26A1- 1B01 - Téléphonie local bouliste du 05 janvier au 04 février 2026	42.12
<b>6281 - Concours divers (cotisations...)</b>		<b>1 257.80</b>

CAUE DU RHONE	Adhésion 2026	300.00
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	Cotisation annuelle 2026	847.80
AMR69	Cotisation annuelle	110.00
<b>62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement</b>		<b>12 538.51</b>
METROPOLE DE LYON	Enlèvement et nettoyage marché forain	12 538.51
<b>657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP</b>		<b>2 800.00</b>
COMMUNE NEUVILLE SUR SAONE	Participation des communes 2025	2 600.00
COMMUNE NEUVILLE SUR SAONE	Participation 2025 : agenda culturel intercommunal du Val de Saône	200.00
<b>65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage</b>		<b>1 511.66</b>
SAS KOESIO AURA	ISI Display du 01er janvier au 31 mars 2026	795.60
SAS OVH	Renouvellement noms de domaine	144.96
SA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE	Abonnement vie communale	151.10
SAS KOESIO AURA	Frais d'installation Isidisplay	420.00
<b>65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés</b>		<b>6 083.21</b>
SA BERGER LEVRAULT LABEGE	Oracle 2026 + E.magnus	5 556.53
SA BERGER LEVRAULT LABEGE	BL e.cimetière	288.28
YPOK	Abonnement équipement verbalisation Police municipal du 01 janvier au 31 décembre 2026	238.40

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>MONTANT</b>
<b>203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion</b>		<b>3 000.00</b>
SAS NATURALIA Environnement	Réaménagement des jardins de la Guerrière Etude préalable inventaires écologiques complémentaires	3 000.00
<b>20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations</b>		<b>2 000.00</b>
REYNAUD - Alexandre	Participation Couzon Renov	2 000.00
<b>2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions</b>		<b>642.00</b>
SAS FOUSSIER	Déclencheurs PPMS	642.00
<b>2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers</b>		<b>7 079.20</b>
SARL SMAIL KORRICH	Travaux plafond DOJO	7 079.20
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>		<b>17 202.24</b>
EI MG ELECTRICITE	Borne tactile	198.00
SA MARESCOL	Frigos SAR	3 723.84
SAS KOESIO AURA	Borne tactile	13 280.40
<b>231 - Immobilisations corporelles en cours</b>		<b>10 860.75</b>
SARL SARL CHEVILLON GILLES	Marché de travaux de rénovation Mairie-Annexe - Lot 3 Menuiserie extérieure et intérieure bois - S2	2 276.39
PLOMBERIE DS	Marché de travaux de rénovation Mairie-Annexe - Lot 4 Plomberie-chauffage-ventillation - SITUATION 2	8 584.36
<b>261 - Titres de participation</b>		<b>50 000.00</b>
SPL VAL DE SAONE	Adhésion SPL Val de Saône	50 000.00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE des dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées en Décembre 2025 et du 01<sup>er</sup> janvier au 15 février



**2026 en vertu des délégations données par le Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**